

Images du mois



AU FIL DES JOURS

Par A. El Fouladi elfouladi@videotron.ca

Et Viva la servessa..!

Photo: A. El Fouladi, le 19 juin 2004

Les Trinidiens conduisent à l'anglaise (à gauche) avec des habitudes toutes trinidiennes... comme se rafraîchir avec une bière glacée au volant.

Les « Rhums Shops » sillonnent les routes avec une cadence telle que le conducteur a juste le temps de vider sa bière pour faire le plein illico. C'est peut-être pour cela que les bouteilles vides sont rares au bord des routes: On remet le vide pour recevoir le plein.

Trinidad est-elle en train de disparaître ?

Il y a à peine une dizaine d'années, là où ne nous tenons debout, ce 17 juin 2004, il y avait une maison. Tout à fait en arrière plan de cette image se trouve une autre maison, qui, à peine deux ans, se trouvait à une cinquantaine de mètres du rivage. Les vagues du golf de Paria se brisent maintenant sur sa côte. On a construit un mur de pierres pour protéger cette partie de la côte. Mais un mur de béton a déjà été emporté par la mer. Suite à une recherche sur la hausse relative du niveau de la mer, que nous menons sur l'île, nous sommes arrivés à la conclusion que Trinidad est victime, en cette partie de son territoire, d'une subsidence due à une surexploitation de pétrole et de gaz naturel.

Trinidad est en effet une grande productrice de pétrole et l'un des plus importants fournisseurs de gaz naturel des USA.

*Courrier
des lecteurs:**Des élus d'un soir*

La télévision française de Radio-Canada a bien mal paru le 28 juin en annonçant l'élection d'au moins quatre candidats [Au Québec, dans Ahuntsic, Nunavik-Eeyou, Papineau et en Ontario, dans Hamilton-Est-Stoney Creek], puis, peu après, leur défaite. J'imagine la joie puis la déception de Maria Mourani,

candidate du Bloc québécois dans Ahuntsic, donnée gagnante puis perdante face à Eleni Bakopanos, du Parti libéral.

Le dépouillement fragmentaire des bulletins de vote dans les circonscriptions à la population hétérogène peut être trompeur. D'un bureau de scrutin à un autre, il peut y avoir de surprenants écarts.

Voilà pourquoi Radio-Canada devrait agir avec circonspection et se guérir de sa maladie de toujours vouloir aller plus vite, surtout quand on sait qu'un des plaisirs tirés de l'émission provient de l'attente fébrile des résultats.

Si Radio-Canada ne veut pas entacher sa crédibilité, elle doit faire un sans-faute la prochaine fois. Car si la ten-

dance devait se maintenir, on irait voir ailleurs.

Pour finir, la chaîne publique a eu raison de déclarer réélu Liza Frulla dans Jeanne-Le-Ber, mais j'espère qu'elle se sera trompée en définitive.

Par Sylvio Le Blanc
10762, rue de Poncheville
Montréal (Québec)
H2B 2X4
Tél.: (514) 384-8198

NON A 1487, Non à l'impunité du plus fort

Les Etats-Unis d'Amérique ont maintenant le triste record d'être un des rares pays à établir et gérer des prisons hors de leur territoire, en compagnie d'Israël qui en opère dans les territoires palestiniens occupés et la Russie en Tchétchénie. Guantanamo qui connaît des travaux d'agrandissement, Abou Ghraib, qui n'est que le plus célèbre des centres de détentions américains en Irak, Kandahar et autres en Afghanistan ainsi que plusieurs, établis dans certains pays à travers le monde, parfois sans le consentement des gouvernements locaux, constituent tous la preuve de la grande dérive dans l'exercice de ses pouvoirs par le nouveau type de gouvernement qui occupe la Maison Blanche américaine. Dans d'autres pays, authentiquement démocratiques dans leur parole et leurs actes, une fraction infime des révélations honteuses des sévices infligés aux prisonniers irakiens et autres, aurait conduit à une digne démission du gouvernement en place. Les violations des droits garantis par des traités internationaux auxquels les EUA ont adhéré à une époque plus honnête de leur jeune histoire, commises en toute connaissance et avec acquiescement sinon encouragement de leurs hiérarchies militaire et politique, sont une raison amplement suffisante pour que la Résolution 1487 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ne soit pas renouvelée. Cette résolution donne purement et simplement une immunité sans limite aux agissements illégaux en matière de droit de l'homme dans les multiples théâtres de confrontation dans lesquels les forces américaines sont impliquées. Arrachée il y a deux ans aux membres permanents du CS qui voulaient les reconforter après l'acte terroriste du 11 septembre 2001, et aux membres temporaires par le jeu du bâton et de la carotte, elle expirera ce 30 juin à moins d'un revirement inattendu de part de la Chine.. Celle-ci a en effet l'occasion de jouer le même rôle que la France a ravi aux autres membres permanents du Conseil de sécurité, lors des discussions très tendues autour du projet de résolution présenté par les EUA, voulant le feu vert des Nations Unies pour la guerre contre l'Irak. Lorsque le Président Chirac a déclaré le 18 mars 2003 que la France userait de son droit de veto pour voter contre le projet "quelles qu'en soient les conséquences", les américains

ont compris et ont retiré leur demande. Aujourd'hui, après avoir imposé une immunité totale aux autorités imposées en Irak et en Afghanistan, l'administration actuelle américaine revient à la charge en demandant à la communauté internationale, le renouvellement de la Résolution 1487 donnant protection contre toute poursuite à leurs civils, soldats et aux mercenaires privés sous contractants pour leurs actes contraires au droit international, particulièrement aux articles des Conventions de Genève relatifs aux obligations des forces d'occupation et à ceux de la Convention des Nations Unies contre la torture. Si la France a bien joué la carte du droit international dans le débats qui ont précédé le lancement de la guerre illégale des EUA contre l'Irak, les tractations qui continueront autour du renouvellement de la Résolution 1487 sont une chance pour la Chine d'en faire autant. Elle a déjà indiqué qu'il lui est moralement difficile de voter en faveur du renouvellement à la suite des révélations honteuses du traitement des Irakiens à Abou Ghraib et ailleurs. Cette position a déjà retardé la présente demande américaine. Mais, il reste à voir jusqu'où elle est prête à jouer aussi la carte de ses propres intérêts. Vas-t-elle croire aux promesses américaines d'un assouplissement dans le dossier de Taiwan ou dans leurs confrontations, présentes et futures, au sein de l'organisation mondiale du commerce?

Nous souhaitons pleinement que la Chine saisisse cette occasion historique et ne donne pas son aval à ce que toute l'humanité a pu constater, la préméditation américaine de commettre encore des agissements qui constituent des crimes qui seraient du ressort de la juridiction de la Cour pénale internationale, une autre cible à abattre de l'administration en place actuellement à la Maison Blanche. Kofi Annan a déclaré à propos de cette résolution '[qu'elle est] mauvaise, [d'une] valeur juridique discutable' et qu'il ne serait pas 'sage de la part du Conseil de sécurité de l'accorder'. Merci d'avance à la Chine.

© Abdellatif Bouhid, juriste

E_mail : abdellatif_bouhid@hush.com

NDLR: Les USA ont finalement retiré leur demande de renouvellement de la résolution 1487.